Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261117-DELIB56_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N° 2026 056

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation : 6 novembre 2026

Convocation affichée le : 6 novembre 2026

Liste des délibérations affichée le : 13 novembre 2026

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**13**
Pouvoirs	00
Votants	**14**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉLIGNER, M. Ludovic EVEN, M. Gaëtan COUVRIE, M. Maxime VILBOUX, Mme Carine GEFFROY, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, Mme Emeline BELTRAM, Mme Carolane PANNIER--PERRET, M. Kevin ANDRÉ, Mme Solène BOCHER.
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Kevin POIRIER, M. Ludovic CHASSAN (a donné pouvoir à Mme Amandine MANDARON)

Secrétaire de séance : M. Kevin ANDRÉ a été désigné Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Evolution du programme de la réhabilitation du patronage

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-7 relatif aux modifications non substantielles des marchés publics,
Vu l'acte d'engagement signé le 6 mars 2026 entre la Commune et CELESTE Architecte, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien patronage,

Considérant que le marché initial porte sur la réhabilitation de l'ancien patronage, d'une superficie d'environ 290 m², en vue d'y aménager une salle polyvalente, avec une enveloppe prévisionnelle de travaux de 800 000 € HT,

Considérant l'installation de la nouvelle équipe municipale le 20 mars 2026,

Considérant la réunion publique organisée le 27 juin 2026 avec les habitants,

Considérant la volonté exprimée par les habitants de préserver l'identité du patronage et d'en faire un véritable lieu de partage, de rencontre et de convivialité,

Considérant que la municipalité souhaite ainsi faire évoluer le programme initial en prévoyant :

- Le déménagement de la bibliothèque dans les locaux du patronage,
- La création d'un espace de convivialité,
- L'aménagement de salles de réunion permettant d'accueillir différentes activités et réunions,

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261117-DELIB56_2026-DE

Considérant que ces évolutions ne remettent pas en cause les caractéristiques substantielles de l'opération initiale : le projet concerne toujours le même bâtiment, sur la même emprise foncière et conserve son objectif d'un équipement public destiné à la population,

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle de travaux reste inchangée à hauteur de 800 000 € HT et que les missions confiées au maître d'œuvre demeurent celles d'une mission de conception et de suivi d'une opération de réhabilitation,

Considérant que le projet se trouve au début de la phase d'avant-projet sommaire (APS), qui n'a pas encore été validée par la Commune, permettant ainsi d'intégrer ces évolutions dans les études en cours,

Considérant qu'au regard de ces éléments, l'évolution du programme porte principalement sur les usages et l'aménagement intérieur du bâtiment, sans modifier la nature globale de l'opération, et qu'elle peut être considérée comme une modification non substantielle du marché au sens de l'article R. 2194-7 du Code de la commande publique,

Monsieur le Maire propose donc de modifier l'intitulé de l'opération comme suit : « Réhabilitation du patronage en espaces intergénérationnels à vocation culturelle et conviviale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'évolution du programme de réhabilitation du patronage,
- **D'APPROUVER** le nouvel intitulé de l'opération : « Réhabilitation du patronage en espaces intergénérationnels à vocation culturelle et conviviale »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE.

